

# SWISS MASTERS

*jeunes*

2019



[josquinmathez@msn.com](mailto:josquinmathez@msn.com)  
078 812 29 94

7 avril Colombier (Neuchâtel)  
11 mai Vicques (Jura)  
16 juin Puidoux (Vaud)  
7 septembre Versoix (Genève)  
21 Septembre Sion (Valais)

Design par VALDEV

# SWISS MASTERS JEUNES

Date des rencontres :

- 7 avril à Colombier – Neuchâtel
- 11 mai à Vicques - Jura
- 16 juin à Puidoux -Vaud
- 7 septembre à Versoix – Genève
- Finale : 21 septembre à Sion - Valais

Le cahier des charges pour cantonale organisatrice joint avec le présent bulletin d’inscription donne les indications générales sur l’organisation de la compétition et les conditions de participation.

Bulletin d’inscription à renvoyer au responsable jeune de sa cantonale : **Délai 8 mars 2019**

Nom :		Prénom :	
N° licence :		Cantonale :	
Représentant légal			
Adresse :			
No Postal - localité			
Téléphone représentant légal :	Portable :	Fixe :	Autres :
E-mail :	Représentant Légal :	Autres :	Autres :
Contact jeunes :	Tél fixe :	Tél portable :	e-mail :
Le joueur s’inscrit pour jouer en catégorie :			
Partenaire : (laisser libre s’il n’y a pas encore de partenaire)			
Remarques :			
Lieu et date :			
Signature joueur :			
Signature représentant légal			

# CAHIER DES CHARGES POUR CANTONALE ORGANISATRICE

## **SWISS MASTERS JEUNES**

### **Catégories**

#### *Juniors – Cadets*

1<sup>ère</sup> édition – octobre 2018

<b>1</b>	<b>Compétence</b>	Le Swiss Masters Jeunes réunit les compétences des associations cantonales membres de la Fédération Suisse de Pétanque (FSP) et ayant admis le présent cahier des charges.
<b>2</b>	<b>Inscriptions</b>	L'association cantonale organisatrice s'occupe de récolter les inscriptions. Il n'y a pas de frais d'inscriptions pour les jeunes.
<b>3</b>	<b>Responsabilité</b>	Les associations cantonales sont responsables de l'inscription de leurs équipes.
<b>4</b>	<b>Déroulement du concours</b>	<p>Le Swiss Masters Jeunes est composé de 4 étapes et d'une finale. Chaque étape ou finale est organisée par une association cantonale compétente. Le tournoi de ces étapes est coordonné l'année précédent le concours avec les associations cantonales compétentes. Chaque étape comptabilise un nombre de points pour établir un classement pour la finale.</p> <p>La finale se joue en poules. Celles-ci seront constituées selon le système tennis. Le tableau de classement et des poules est constitué après les inscriptions des équipes car relatif au nombre d'inscrits.</p> <p>L'association cantonale organisatrice est libre d'organiser l'étape en simultané avec un championnat cantonal de catégorie supérieure (seniors, vétérans, etc.)</p> <p>Si le calendrier le permet, la finale peut être jouée en simultané avec un championnat suisse en catégorie mixte, tripléte ou doublette)</p>
<b>5</b>	<b>Déroulement d'une étape</b>	L'étape se joue en groupe. Les quatre meilleures équipes accèdent en demi-finale, puis en finale de l'étape. Les parties se jouent en général à 13 points.
<b>6</b>	<b>Composition des équipes</b>	<p>Le Swiss Masters Jeunes est réservé pour les catégories cadets et juniors. La mixité des joueurs dans les équipes entre les associations cantonales est admise. La mixité garçons/filles est également admise.</p> <p>Les équipes se créent en doublette pour une saison et restent montées de manière identique pour toutes les étapes ainsi que pour la finale. Toutefois une dérogation peut être accordée sur décision des responsables jeunes afin de créer une équipe en tripléte en cas de joueur isolé avant le début du Masters.</p>

<b>7</b>	<b>Prix</b>	Les prix sont en nature et à la charge de la cantonale organisatrice. Celle-ci fournit les médailles pour les quatre premiers de chaque catégorie et participe à hauteur de CHF 500.- (cinq cents francs) La société organisatrice peut offrir d'autres prix supplémentaires. Les bons d'achat sont autorisés.
<b>8</b>	<b>Inscriptions sur les médailles</b>	Par étape : Les médailles peuvent avoir l'écusson de la cantonale organisatrice mais doit porter l'inscription gravée : Swiss Masters Jeunes-Etape... (cantonale organisatrice) – année – rang obtenu et la catégorie. Pour la finale : les médailles portent l'écusson de la FSP et doit porter l'inscription : Swiss Masters Jeunes – Finale ...(année) – Cantonale organisatrice – rang obtenu – et la catégorie.
<b>9</b>	<b>Points obtenus par étape</b>	1 <sup>er</sup> rang : 10 points 2 <sup>ème</sup> rang : 8 points 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> rang : 6 points 5 <sup>ème</sup> et 6 <sup>ème</sup> rang : 2 points 6 <sup>ème</sup> rang et suivants : 1 point
<b>10</b>	<b>Exclusion</b>	Toute absence d'un joueur sans excuse valable entraîne l'exclusion de la compétition.
<b>11</b>	<b>Terrains</b>	Les organisateurs doivent disposer d'un nombre de terrains suffisants pour le bon déroulement du Masters.
<b>12</b>	<b>Table de contrôle</b>	La table de contrôle sera tenue par des membres de la cantonale organisatrice et détenteurs de la licence de table. Un teneur de table doit être entièrement consacré au master des jeunes.
<b>13</b>	<b>Informatique</b>	Le matériel et les programmes nécessaires à la gestion informatique des concours seront fournis par la cantonale organisatrice. Le chef de table doit avoir suivi le cours y relatif.
<b>13</b>	<b>Tirage</b>	Le tirage au sort a lieu le jour de la compétition sur le site même.
<b>15</b>	<b>Jury</b>	Le jury est formé : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Du responsable jeunes de la cantonale organisatrice ou de son représentant,</li> <li>• Du ou des arbitres.</li> </ul> Il est compétent pour mener à bien, selon les conditions météorologiques, le bon déroulement du concours. Il est aussi apte à prendre toutes les décisions qui sont de sa compétence. Celles-ci sont sans appel.
<b>16</b>	<b>Arbitre</b>	Les frais d'arbitrage et de table seront à la charge de la cantonale organisatrice. Cette dernière s'organise pour qu'il y ait au minimum un arbitre présent pour le Swiss Masters Jeunes.
<b>17</b>	<b>Cantine</b>	La cantonale organisatrice met à disposition une cantine couverte pour les jeunes avec un repas chaud pour le repas de midi. Les frais de repas sont à la charge de la cantonale organisatrice. Des sirops gratuits sont à dispositions des jeunes. Des W.C doivent être à disposition.

Les associations cantonales déclarent avoir pris connaissance du cahier des charges de cette manifestation et s'engagent à en respecter les obligations et à en assumer la responsabilité.

Fait le 3 novembre 2018 à Rosé (Fribourg)

Fédération Suisse de Pétanque :	.....
Nom et signature du responsable :	.....
Association cantonale :	.....
Nom et signature du responsable :	.....
Association cantonale :	.....
Nom et signature du responsable :	.....
Association cantonale :	.....
Nom et signature du responsable :	.....
Association cantonale :	.....
Nom et signature du responsable :	.....
Association cantonale :	.....
Nom et signature du responsable :	.....
Association cantonale :	.....
Nom et signature du responsable :	.....
Association cantonale :	.....
Nom et signature du responsable :	.....